AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0364
FR0000051377-FS0181

27 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2015, complété par un courrier reçu le 27 mars 2015, la société de droit belge Quaeroq Scrl[1] (Franklin Rooseveltlaan 180, BE-8790 Waregem, Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 mars 2015, le seuil de 5% du capital de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et détenir, à cette date, 137 000 actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,14% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 27 mars 2015, 117 000 actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE représentant autant de droits de vote, soit 4,23% du capital et 2,68% des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par la société anonyme de droit belge Matexi Group.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 765 700 actions représentant 4 358 303 droits de vote.